L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LISBET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 11 SEPTEMBRE 1879.

Meubles, Meubles. — Voir l'annonce de Burnett & Gourdain.

La réorganisation du parti démocrate à la Nouvelle-Orléans.

Le parti démocrate à la Nouvelle-Orléans compte de vingt à vingt-cinq mille électeurs ; il peut donner une majorité de douze mille voix à ses candidats sur les candidats que le parti républicain pourrait mettre en avant. De cette majorité dépend le vote présidentiel en Louisiane, en 1880. La ville nomme une forte proportion de sénateurs et de représentants à la législature, et, comme la solution de ses embarras financiers dépendra de la prochaine assemblée, ces sénateurs et ces représentants ne sauraient être choisis avec trop de discernement. A tous les points de vue donc, la réorganisation du parti démocrate à la Nouvelle-Orléans a une importance majeure qui doit attirer l'attention de tous les électeurs.

Il est à désirer que le parti reste uni et compact, qu'il n'y ait pas de scission. Que faut-il pour cela ? Simplement que les principes démocratiques reçoivent leur application dans l'organisation des clubs centraux de wards, et que la fraude soit exclue des assemblées primaires et des élections préparatoires aussi bien que du scrutin définitif.

On ne fera disparaître ni les intrigues, ni les cabales, ni les coteries, cela est certain, mais, si on peut supprimer la fraude, personne n'aura le droit de se plaindre, car chacun sera libre de cabaler et d'intriguer pour les candidats de son choix ; la majorité des électeurs décidera.

Nous ne ferons pas appel au patriotisme, à la loyauté, à l'honnêteté, car chacun prétend être patriote, loyal et honnête, mais nous ferons appel à l'intérêt bien entendu de tous ceux qui aspirent à obtenir des emplois. Si la fraude est mise en jeu, l'arme peut être retournée contre ceux qui l'emploient; à fraudeur, fraudeur et demi. Eh bien! Ne vaut-il pas mieux que chaque candidat écarte ce moyen de succès et s'efforce simplement par son influence et celle de ses amis, d'obtenir la majorité réelle.

Si on veut consulter la leçon qui ressort des dernières élections à la Nouvelle-Orléans, on verra qu'une scission du parti sera inévitable, si la fraction qui s'est rendue maîtresse de l'organisation locale, ne veut pas donner satisfaction aux réclamations de la grande masse des électeurs. Or, si une scission se produit, nous pouvons prédire que des fraudes ne pourront plus être commises avec autant de facilité qu'à la dernière élection, dans le dépouillement du scrutin, car les nominations des commissaires d'élection seront faites de façon à empêcher l'escamotage des résultats.

Il serait regrettable d'un autre côté, que deux délégations rivales de la ville allassent à Baton Rouge, réclamer les sièges accordés dans la Convention à la démocratie de la Nouvelle-Orléans. Cela diminuerait l'influence que nos délégués doivent exercer dans les choix. Nous avons eu déjà bien assez de dissensions dans le passé. Tâchons de nous entendre et de rester unis en vue des efforts encore nécessaires pour tirer la Nouvelle-Orléans des embarras financiers qui sont une des plus sérieuses entraves à sa prospérité.

Nous avons vu avec plaisir que dans la séance du comité de paroisse de mardi, l'esprit de conciliation l'a emporté et que la proposition du comité anti-ring, au lieu d'être rejetée comme on le demandait, a été renvoyée au comité des réglements. Nous attendrons la décision de ce comité, avec l'espoir qu'il fera droit aux suggestions présentées, ou qu'il arrangera les choses de telle façon qu'aucun électeur démocrate ne puisse se plaindre d'être privé de son droit de participer aux élections primaires du parti.

Nous n'avons pas de candidats. Peu nous importe qui obtiendra les places de greffiers, de shérifs, etc., mais nous tenons à ce que ces candidats soient choisis loyalement afin de pouvoir les appuyer. Et ce à quoi nous tenons par-dessus tout, c'est à ce que la ville de la Nouvelle-Orléans soit représentée à la Convention de Baton Rouge par une délégation respectable et dont l'autorité soit incontestée, et c'est ensuite qu'elle élise à la Législature des hommes représentant ses véritables intérêts et capables de les défendre.

C'est là, croyons-nous, également le désir de la grande masse des électeurs, et les circonstances non moins que le droit font au comité de paroisse un impérieux devoir de respecter ce désir et d'en faciliter la réalisation.

Les prétendus désinfectants.

Le quatrième district, le quartier des jardins, est embaumé habituellement par les senteurs aromatiques des arbres, des arbustes et des fleurs, mais, depuis quelques jours, l'atmosphère y est empoisonnée par l'odeur nauséabonde des prétendus désinfectants que l'on y a fait répandre. Ces désinfectants ainsi répandus par petites pincées, de distance en distance, dans les ruisseaux ou sur les tas de boue, n'ont d'autre effet que de causer des nausées et des maux de tête. Leur insuffisanté pour empêcher la propagation de la fièvre jaune prouvée déjà antérieurement, l'a été encore davantage par la triste expérience de 1878 et, cette année même, par celle de Memphis.

Cependant, les autorités sanitaires, officielles ou officieuses, persistent, nous ne savons dans quel but, à infecter l'air que nous respirons avec leurs produits chimiques.

Et les agents qu'on emploie pour ces opérations, ne se contentent pas de travailler dans les rues, ils entrent d'autorité—bien qu'ils n'en aient aucune—dans les maisons et se montrent quelque fois très arrogants pour ne pas dire insolents, avec les dames. Nous ne savons si les plaintes que nous avons reçues s'appliquent à des agents du bureau de santé ou à des employés de la société sanitaire, mais nous dirons pour l'information du public: que la société sanitaire, dont nous ne nions pas les services, n'a aucun caractère officiel, que conséquemment les gens qu'elle emploie sont sans aucune autorité légale et n'ont d'autre mission que d'offrir leurs services à ceux qui veulent les accepter.

Quant aux agents du Bureau de santé, ils n'ont que le droit d'inspection et non le droit d'agir contre la volonté des occupants d'une maison, et ils doivent être tenus pour entrer chez un citoyen et y faire une inspection, d'exhiber leur autorité. Si on leur refuse l'entrée d'une maison, ils n'ont autre chose à faire que d'adresser leur rapport à l'inspecteur du district. Il y a lieu de là aux procédés arbitraires qu'emploient trop souvent les agents sanitaires subalternes, procédés qui sont sans doute, contraires à leurs instructions, et qui causent sans doute longtemps et des plaintes causées et adressées directement aux autorités supérieures.

LOUISIANE.

Nous recevons la correspondance suivante:

Ste-Marie, 8 septembre 1879.

M. Lisbet, éditeur de l'*Abeille*.

Mon cher Monsieur Lisbet,

On ne saurait trop louer la réserve que l'*Abeille* mêle au lamentable de l'ouragan, en ne faisant pas l'écho de tous les rapetissas, plus ou moins absurdes inventés par l'imbécillité, ou propagés par la peur. Pourquoi les autres organes de la publicité n'ont-ils pas suivi ce sage exemple ?

Permettez-moi de vous en fournir une preuve, bien que le fait que je signale me soit personnel. Il est parfois nécessaire de ne pas suivre à la lettre le précepte de la civilité puérile et honnête, qui veut qu'on n'entretienne pas les autres de ses affaires propres.

Un correspondant du *Picayune* cite un certain E. Babcock, dont la sucrerie et le hangar sont détruits. D'après lui la parcelle a centralisé le vacuum. J'ai un peu hésité à me reconnaître dans ce Babcock—peut-être est-ce la façon irlandaise d'écrire et de prononcer mon nom,—mais je suis conduit à penser que c'est bien de moi qu'il s'agit, personne autre que moi n'ayant de vécoum dans la localité mentionnée.

Or la vérité est que mon hangar à cannes—de peu de valeur—et le tuit d'un morceau de purgerie en réparation peut été renversé par l'ouragan. Grâce à Dieu, aucune des machines n'a reçu une égratignure. Pour réparer mes avaries, j'ai dû m'adresser en ville pour avoir du bois scié et voici le bill : 7 poteaux de 20 pieds de long 5 x 5; 42 chevrons de 2 x 5, 26 pieds de long et 4 morceaux de 4 x 4, 26 pieds de long. En tout et pour tout environ 1500 pieds de bois. Voilà à quoi se borne le désastre pour moi. J'entre dans les détails avec intention, bien entendu.

Si tous les renseignements du même correspondant sont frappés au même coin de vérité, il faut avouer que les lecteurs du *Picayune* sont bien renseignés!

Les estimations relatives à la récolte sont sans valeur. Les barrières une fois renversées, les animaux ont fait irruption dans les clos, cassant et brisant cent fois plus de cannes que l'ouragan n'en a brisé, cassé ou arraché! Mais ils sont restés dans les bordures, de sorte que le mal est fort loin d'être ce qu'il paraît aux yeux des passants, qui vont le long des routes. Pour bien juger de la perte subie par une récolte, il faut la visiter tout entière, entrer dans le milieu des pièces. Qui avait pris cette peine au lendemain de l'ouragan ?

La récolte était vraiment magnifique. Les morceaux en seront bons, si le temps est favorable et pourquoi ne doit-on pas espérer qu'il en sera ainsi ? Dire que la perte est de 25, 30, 50 o/o, c'est parler de ce qu'on ignore. Quand la récolte sera achevée on pourra faire des évaluations plus ou moins correctes. Et encore! Qui sauf Dieu pouvait dire la veille de l'ouragan ce que serait la récolte de 1879 ? Pour moi, j'affirme que le vagabondage des animaux a fait autant de mal que l'ouragan. Heureusement il n'ont pas eu le temps de tout détruire. A quand la suppression du libre parcours et de la vaine pâture ?

Le mieux est d'aller en avant sans se décourager. C'est ce que nous faisons ici. Les planteurs de Ste Marie sont à la hauteur de la situation. Partout on répare les sucreries. Grâce aux raffineries, les planteurs n'ayant plus qu'à faire du sirop, on ne sera pas obligé de remonter les purgeries. Au besoin on peut rouler sans hangars à cannes. Or ce sont surtout les purgeries et les hangars qui ont souffert de la tempête.

En résumé, prenons courage et surtout ne prenons pas pour des paroles d'évangiles les bruits plus ou moins ridicules dont les correspondants campagnards des journaux font trop souvent leur seule et unique pâture. Sans doute, il y a du mal, beaucoup trop de mal, mais la situation est moins mauvaise qu'on ne l'a dit.

Agréez, mon cher monsieur Lisbet, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

EDOUARD SILLAN.

FRANCE.—On prétend que les derniers renseignements reçus de Bordeaux, dans les régions officielles, relativement à l'élection du 31 ne sont pas trop rassurants. Les déclarations faites à Laon par le président du conseil touchant l'inéligibilité de Blanqui seraient loin d'avoir produit sur le corps électoral l'effet qu'on en attendait.

La session actuelle des Conseils généraux est la dernière grande session que ces assemblées départementales tiendront, dans leur composition d'aujourd'hui.

On sait, en effet, que les Conseils généraux sont renouvelables, par moitié, tous les trois ans. Le premier renouvellement aura lieu en 1874, et le second en 1877; le troisième aura lieu en 1880.

C'est donc en mai 1880 qu'auront lieu les élections de la moitié des conseillers généraux de France, c'est-à-dire de 1,450 membres de ces assemblées départementales.

Il se pourrait même que la session actuelle des Conseils généraux fût la dernière avant le renouvellement, si la proposition de M. Duclerc dont nous avons parlé (celle de supprimer la petite session de Pâques), était adoptée.

La *Décentralisation*, de Lyon, est assignée pour mercredi, sous l'inculpation d'offenses au Président de la République.

D'après une statistique que vient de dresser le ministère de la guerre, 769,140 hommes doivent, cette année, passer sous les drapeaux, pour satisfaire aux prescriptions de la loi militaire.

Ce chiffre se décompose de la manière suivante: armée active, 470,100 hommes; réserve de l'armée active, 144,570 hommes, 2,850 officiers ; armée territoriale, 117,800 hommes, 6,820 officiers.

Il convient de remarquer que cette année, le ministère de la guerre, par des raisons budgétaires, n'a pu appeler qu'une classe de réservistes. Mais, l'année prochaine, on rentrera dans les conditions d'un fonctionnement normal, et on appellera deux classes de réservistes.

De sorte qu'en 1880, le nombre total des hommes qui passeront sous les drapeaux, conformément à la loi, ne s'élèvera pas à moins de 900,000.

Les derniers rapports adressés par les préfets au ministre de l'agriculture et du commerce, sur la situation des récoltes, constatent que, dans le "Midi, les blés donneront un produit un peu au-dessous de la moyenne; dans le Centre et dans le Nord, les épis encore sur pied présentent une bonne apparence; les grains en sont serrés et bien nourris, et si la quantité laisse à désirer, du moins la qualité fera-t-elle compensation.

"Les vendanges s'annoncent bien dans le Midi; mais, dans le Centre et le Sud-Ouest, particulièrement dans le Bordelais et le Médoc, on se plaint de la coulure et des gelées tardives, qui ont fortement compromis la récolte."

L'ARTICLE 7.—Paris, 6 septembre—La nouvelle d'après laquelle le gouvernement se proposerait d'abandonner l'article 7 de la loi Ferry est démentie.

LE GENERAL SAUSSIER et M. ALBERT GREVY—Londres, 6 septembre—On mande de Paris au *Daily Telegraph*: Le général Saussier, commandant des troupes de l'Algérie, est sur le point de résigner ses fonctions par suite de difficultés qui, dit-on, se seraient élevées entre lui et M. Albert Grévy, gouverneur civil."

VOL AU MINISTÈRE DES FINANCES—Paris, 6 septembre—Le *Soir* annonce qu'un vol de 135,000 francs a été commis aujourd'hui au ministère des finances.

CHAMBRES DE COMMERCE—Le ministre des affaires étrangères, déférant à un vœu émis par la commission du budget fait étudier, en ce moment, la création de Chambres de commerce françaises à l'étranger, à l'exemple de celles que l'Angleterre a déjà instituées, dans la plupart des pays étrangers, pour ses nationaux.

Il est également question de la création d'agents commerciaux auprès de nos consulats les plus importants. Cette question comme la précédente, est à l'étude et recevra une solution assez prochainement.

—On annonce la mort, à Zurich, de Louis Vogel, le célèbre peintre d'histoire suisse, décédé à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Ordres pour charbon rempli avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

UNE CONVERSATION DU PRINCE NAPOLÉON.

(*Figaro* du 25 août.)

Avant de livrer à nos lecteurs la très intéressante indiscrétion qu'on va lire, nous avons tenu à prendre toutes les informations que commandent d'aussi importantes révélations et à bien situer cette conversation.

Ces précautions prises, nous pouvons décliner d'avance tout démenti et affirmer en toute sécurité la parfaite authenticité des paroles attribuées au Prince Napoléon, car nous avons pleine confiance dans la mémoire sûre et fidèle qui nous les a rapportées.

Il y a peu de jours, un personnage non politique, mais qui tient de sa situation financière une grande et légitime influence, reçoit inopinément la visite d'un député bonapartiste que nous désignerons suffisamment en disant qu'après avoir été l'un des conseillers les plus écoutés du défunt Prince Impérial, il est aujourd'hui parmi les plus ardents partisans du prince Jérôme.

Sans se présenter au nom de ce dernier, le visiteur fit connaître en ces termes le but de sa démarche :

—Mgr le prince Napoléon sait combien, dans maintes circonstances graves, vos avis sages et indépendants ont été utiles à l'Empereur. Son Altesse, dont la perspicacité est grande en présence de la situation que lui créent plus encore les divisions du parti bonapartiste, que les événements imprévus qui l'en ont fait le chef, Son Altesse, dis-je, attacherait à vos conseils un très grand prix, et je viens vous demander de consentir à entrer en relations avec Elle.

—Venez vous de la part du Prince ?

—Non, mais je suis certain d'aller au-devant de ses désirs.

—Si le Prince daigne faire cas de mon jugement et m'exprimer le désir de me voir, je suis à ses ordres....à la seule condition qu'il m'autorisera à lui parler avec la plus entière franchise.

Le soir même, le personnage en question recevait du Prince Napoléon une invitation conçue en termes courtois et pressants, et le lendemain matin, dès la première heure, l'entrevue eut lieu.

Tout d'abord un peu embarrassée, la conversation prit bientôt une allure franche et concise. Elle nous a été rapportée, et bien que nous ne la tenions que de....seconde bouche, nous pouvons en présenter le compte rendu suivant comme exact, et même comme à peu près textuel dans ses points importants.

La première question, nettement posée, à laquelle le Prince fut amené à répondre, était relative à l'attitude prise par lui à Chislehurst le jour des obsèques de son infortuné cousin.

—On s'est étonné, Monseigneur, que vous ne soyez pas allé voir l'Impératrice.

—Ma conduite, en cette circonstance, a été bien réfléchie et très sage. En me rendant en Angleterre, j'étais résolu à remplir auprès de l'Impératrice mes devoirs de cousin; mais j'ai promptement constaté, à l'attitude et au langage des habitués de Chislehurst, que l'on me réservait un accueil auquel j'avais le devoir de ne pas m'exposer. Ce n'était pas à une réunion de famille que l'on me convoquait, mais à une conférence dynastique dans laquelle j'aurais joué un rôle ridicule. Conformément à certain vœu déjà prêté à son fils, l'Impératrice, cédant aux sollicitations de quelques-uns de ses conseillers, et, dans le trouble de son immense douleur, oubliant le rôle plein de réserve qui lui incombait,—l'Impératrice pouvait être amenée à poser en principe ma déchéance, en traitant et en présentant mon fils comme l'héritier du sien. Devais je bénévolement m'exposer à une pareille insulte ? Pouvais-je me prêter à la violation de la Constitution impériale qui a réglé dans ma famille l'hérédité ? Ne voulant pas me laisser représenter par moi reconnaissant pas le droit d'abdiquer, je ne me sentais pas dans des dispositions de cœur et d'esprit propices à une aussi grave discussion avec une mère en larmes et en présence de mon fils que l'on poussait à me supplanter.

Voilà pourquoi, à mon grand regret, je ne suis pas allé voir l'Impératrice avant de quitter Chislehurst.

—Mais alors, Monseigneur, quelles raisons vous ont empêché, à votre retour en France, de poser nettement, sous une forme quelconque, vos droits incontestables à la succession impériale ?

—Tout d'abord, je tiens à rester en France et je vous dirai, dans un instant, quelles raisons j'en ai. Du jour où je me poserais en prétendant, oh j'agirais comme tel, ce serait le devoir plus encore que le droit du gouvernement de la République, contre lequel je me mettrais en révolte, de m'expulser du territoire.

D'autre part, j'ai pensé qu'il serait impolitique de descendre jusqu'à discuter moi-même mes droits et qu'il serait peu sérieux de les affirmer seulement alors qu'indéniables en principe ils ne peuvent, en fait, être présentement exercés. M'opposer mon fils, supposer qu'un jour il pourrait se prêter, et que moi je me soumettrais à une pareille combinaison, c'était par trop enfantin. Aussi cette campagne a-t-elle piteusement échoué; ceux qui l'avaient entreprise m'ont, pour la plupart, fait offrir leur soumission, et j'ai en cet qui parlent encore de conditions, c'est pour la forme, pour masquer leur retraite. Ces polémiques, du reste, ne se sont pas étendues en dehors du cercle des journalistes et il ne s'en est suivi ni troubles, ni démonstrations dans le parti bonapartiste proprement dit.

—Il règne, cependant, dans ce parti, un trouble évident et des divisions profondes, Monseigneur; vous aviez raison de penser que ce n'est pas la contestation de vos droits héréditaires qui les a fait naître ; leurs causes sont nombreuses, anciennes, graves.

—Vous m'avez promis la plus entière confiance, monsieur, tenez parole.

—Eh bien, Monseigneur, vous n'êtes pas populaire, et, pour tout dire, dans presque toutes les classes de la nation, votre nom rencontre des antipathies. Dans le peuple—et qui dit le peuple dit l'armée—vous manquez du prestige de la gloire militaire ; le neveu du général Bonaparte passe pour aimer médiocrement le champ de bataille.

—Vous n'ignorez certainement pas, interrompit vivement le Prince, qui m'a fait ce renom de rare lâcheté. Il y avait parmi les conseillers de mon cousin certains dévisagés dont je combattais, avec plus de franchise que de succès, je l'avoue, l'influence néfaste. Que n'ont-ils pas inventé contre moi pour me faire perdre toute autorité dans le Sénat, toute considération dans le pays? Ces manœuvres ont réussi ; tolérée, je ne veux pas dire encouragée, aux Tuileries, la calomnie a trouvé dans le peuple d'autant plus aisément créance qu'elle a été propagée par ceux qui avaient le devoir de la réduire à néant. J'en appelle à ceux qui ont été mes compagnons d'armes en Crimée ; qu'ils disent s'il est vrai que je....craigne le plomb.

—Leur témoignage ne suffirait plus aujourd'hui à l'armée et au peuple; il faudrait des actes.

—Des actes? A moins de courir sus aux Zoulous, il me faut attendre une occasion favorable de prendre une épée et de la mettre au service d'une bonne cause. Je ne désespère pas de la trouver en temps opportun ; d'un moment à l'autre, il peut surgir en Europe certaines complications qui permettront au....beau-frère du Roi d'Italie de se montrer le digne héritier de Napoléon 1er.

Amené à expliquer sa pensée, le prince Jérôme entra ici dans de longues considérations sur la situation intérieure et sur la situation respective de plusieurs puissances européennes, et il en conclut à la probabilité de conflits prochains. On comprendra pour quelles raisons nous nous abstenons de reproduire ce passage de la conversation.

—Dans les classes élevées, Monseigneur, reprit l'interlocuteur du Prince, les préventions dont vous êtes l'objet sont d'une autre nature, et—permettez-moi encore cet aveu—je partage les craintes que fort naïve, parmi les conservateurs, certaines opinions, certains principes de gouvernement que l'on vous prête, certains actes aussi tout récents et qui ont besoin d'être expliqués.

—Je pense pour un général dégoûté et intolérant du catholicisme, n'est-ce pas ? C'est encore sous l'Empire et aux Tuileries que l'on m'a fait cette réputation d'athée ; et l'histoire ridicule d'un dîner gras fait le Vendredi-Saint, en compagnie de "cynique," est un succès qui tiens toujours. Mais, vous venez de le rappeler, je n'ai pas pu contribuer à confirmer les catholiques dans l'opinion qu'ils ont de moi, lorsque, en 1877, j'ai marché sous le drapeau des républicains qui, après avoir signalé comme dangereux l'envahissement du cléricalisme, en sont arrivés aujourd'hui à déclarer ouvertement la "guerre au catholicisme."

(La suite à la Quatrième Page.)

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Autre programme pour ce soir à ce théâtre; grande opéra. "The Dancing Black and Tans," avec les quatre premiers minstrels qui ont donné leur nom à la troupe. Le fameux solo de cornet par Frank Bowles qu'on ne se lasse jamais d'entendre. Le risible interlude de "l'Etoile" grande morceaux de chant par Chas. Heywood, dont la voix de ténor est très cultivée. Les 4 minstrels dans le "Wonder" avec force chansons, danses, quartettes, et spécialités grotesques et ils sont réellement inimitables. Les fameux Kiel Brothers, dans leurs spécialités musicales et leurs duos extraordinaires de banjo et de tambourin.

Demain, vendredi bénéfice des Big 4 minstrels avec un spectacle extraordinaire et matinée, le lendemain samedi.

LIBRAIRIE HÉBERT. — Cette maison, située coin Chartres et Bienville, a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 23 août.

Nos lecteurs verront dans les colonnes des annonces qu'Albert Paul, de retour en ville, a l'honneur de prévenir ses amis, connaissances et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une nouvelle maison pour la vente à l'encan, de propriétés, meubles, etc, au coin des rues Conti et Chartres.

Toutes les personnes désirant contracter un emprunt sur n'importe quel genre de marchandises et spécialement sur meubles ont tout intérêt à se servir de son intermédiaire.

CHARBON—CHARBON—On verra plus loin un avis spécial de M. W. S. Campbell, agt, qui est prêt à fournir du charbon de St-Bernard et du charbon de Pittsburg de la première qualité, en gros ou en détail, aux familles, aux marchands, aux planteurs, ou pour l'usage des machines à vapeur, à des prix qui donneront les acheteurs et vendeurs et leur donneront satisfaction entière. Par ce temps d'eaux basses dans les rivières, nous regardons l'offre de M. Campbell comme une bonne fortune, et nous engageons les acheteurs à en profiter. Ils feraient bien, du reste, d'aller examiner préalablement l'excellent charbon de M. Campbell.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

—M. Dufaure, ancien président du conseil des ministres, en ce moment en villégiature aux Eaux-Bonnes, a été mordu par un chien.

Heureusement la bête n'était pas enragée, et il n'a pas été nécessaire de cautériser la plaie.

V.... est importun. Chaque fois qu'il rend une visite, on est obligé de le mettre poliment.... à la porte, sans quoi il ne s'en irait jamais.

Il conte un drôle de pistolet, disait l'autre jour Mme N...., "il ne part jamais."

Entre une jeune femme et son élégant docteur :

Le docteur—Vous mangez bien ?

La femme—Parfaitement.

—Vous buvez bien ?

—Oh ! oui.

—Et le sommeil est bon ?

—Certainement.

—Parfait! Puisqu'il en est ainsi, je vais vous donner un remède qui vous débarrassera de tout cela.

La plupart des employés des ministères occupent des places qui ne leur rendent pas la paraille.

Le vieux général P.... vient de se rallier à la République.

—C'est une conversion, a-t-il dit.

—Une conversion à gauche, ajouta quelqu'un.

EDITION HEBDOMADAIRE de l'ABEILLE de la Nlle-Orléans.

Prix de l'abonnement, port compris, (excepté pour l'étranger.)

1 an	$3 00
6 mois	1 50
4 mois	1 00
3 mois	75

89—Qui n'a pas été bilieux ? — Probablement personne. Sans nul doute nous avons tous souffert plus ou moins des désagréables sensations que le désordre ou la langueur du foie peut infliger. La pâleur de la peau, la constipation, les maux de tête, le vertige, le mal dans le voisinage de l'organe affecté, une sensation semblable à celle d'une congestion à la tête, le mal de tête, la perte de l'appétit, l'extrême soif, une teinte jaune couleur de l'urine, sont parmi les symptômes qui annoncent une perversion ou une altération de la bile. Le remède des remèdes pour tout cela est la préparation connue sous le nom de "Hostetter's Stomach Bitters" administrée par les hommes de la science, déclarée pure et saine par eux, et préconisée comme un grand remède; de famille et comme un spécifique puissant de la fièvre bilieuse et de la fièvre rémittente, dans toute l'Amérique et aussi dans les pays étrangers. Les désordres dans l'estomac et les nerfs, aussi bien que dans le foie sont promptement dissipés par ce remède si populaire et si estimé.

Wilbert's Tonic.—Cet incomparable antidote dans maladies infectieuses, et comme et et précieux, et dont les bienfaits seront toujours appréciés en tant que spécifique pour les affections causées par l'empoisonnement du sang, est même temps, comme on peut s'en convaincre par l'expérience, une panacée hygiénique incomparable pour les vertus de Mrs. Wilbert. Une cuillerée à thé prise le matin et le soir agira mieux que toute autre préservatif, mais surpassant les systèmes vantés de toutes les potions infectieuses. On peut se procurer le Tonique de Wilbert dans toutes les pharmacies.

Décédé, hier à 2 heures du matin (au Lazaretto Retreat), à l'âge de 55 ans, Denis PIERRE ALICOT, native de France. Son amis et connaissances, ainsi que ceux de son épouse; son gendre G. Mazzel et de Joseph Martin, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de la Cathédrale St-Louis.

Décédé, le 10 septembre, à huit heures moins vingt minutes du soir, à l'âge de trois ans et cinq mois, O. C. OLIVIER, Junior, fils de O. C. Olivier et de Léda Forstall.

ERNEST LEFEVRES. ALBERT PAUL.

ALBERT PAUL & Cie.,

—ENCANTEURS—

Salle de vente enseigneure des rues Chartres et Conti.

Attention spéciale apportée à la vente des propriétés foncières, meubles, etc.

Argent prêté sur meubles, etc., par l'intermédiaire de la maison.

Vente régulière à la salle de vente.

10 sept—1m

NOTICE SPÉCIALE.

Charbon. Charbon. Charbon.

Je suis prêt à fournir du charbon St-Bernard et de la meilleure qualité de charbon de Pittsburg, en gros ou en détail aux familles, marchands, planteurs ou pour les machines à vapeur, à des prix qui démontrent mes ambitions aux acheteurs et vendeurs. Venez nous voir au No 29 rue Carondelet.

11 sept—1m W. S. CAMPBELL, Agent.

PERDU.

PARTI avant hier soir entre 8 et 9 heures, un chien gris-pommelé, ayant deux oreilles, répondant au nom de Bleu. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera chez M. Gobert, au No 233 rue Hôpital, porte Frioux ou 124 St-Pierre.

11 sept—1t

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation au No 32, rue St-Philippe, enseigne Chinoise.

Heures de consultation—Jusqu'à 10 heures, de midi à 3 heures.

Résidence—No 154 rue Bourbon, 15 tre—1m

PHARMACIE GENERALE

Ancien des rues Chartres et St-Philippe

CETTE pharmacie, munie avec un soin minutieux, possède un stock complet de MÉDICAMENTS DE CHOIX.

Les préparations y sont confectionnées d'une manière irréprochable qui assure toujours pureté, le tout comme le jour, à remplir les ordonnances de MM. les médecins.

Grand assortiment de MÉDICAMENTS FAMILIAUX.

BUREAU DE

W. S. CAMPBELL, Agent,

29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ST. GERARD COAL PITTSBURG ANTHRACITE CANNEL

EN GROS ET AU DETAIL.

FOURNI AUX

bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité de célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Co. 10sept—jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons

PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COAL

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Hôpitaux et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur le Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—4m

Au Public.

L'SOUSSIGNÉ a l'honneur d'annoncer à ses clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 140 rue Royale (ancien établissement L. Bernard) au No 151 même rue.

Profitant de la circonstance, il remercie chaleureusement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout en son pouvoir pour se mériter la confiance.

EUGÈNE LATZENSTEIN.

Publicité et réputation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Gironde. 31 août—3m

Nouvelles Marchandises — Nouveaux genres. Reçues par les steamers hebdomadaires.

Axminster Velvet Brussels, INGRAINS.

Le plus grand assortiment du Sud chez

A. Brousseau's Son.

17.....RUE DE CHARTRES.....17

Stores de fenêtres.

Rideaux de dentelle.

Paillasses en Coco et de Chine.

Paillasses en Nattes en grande variété

Articles de tapisserie à des prix gouvernement réduites.

Venez et voyez vous-mêmes.

17 août—

Changement de local.

LA maison de commerce A. GARRIÈRE & SONS a transféré son bureau du coin des rues Royale et Bourbon, au No 3 de la rue Carondelet.

7 sept—1m.

Leçons d'Espagnol.

MLLE HELENA DE MIRANDA, professeur diplômé de quelques heures, demeure rue Royale et engagent à domicile ou chez elle, No 215 rue Hôpital.

5 sept—1m

LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il continuera les affaires du commerce où il s'occupe du son défunt père A. R. Blanchard, au même bureau No 31 rue Royale, et il solliciter continuation de leur patronage.

W. A. BENVENU, Notaire.

Demande d'emploi.

LE soussigné, ayant travaillé à la comptabilité du Bd de plusieurs maisons de commerce en Europe, et ayant fonctionné comme caissier recommandé, désirerait trouver un emploi quelconque en ville ou à la campagne.

BENJ. ROGET.

Les adresser toute correspondance au bureau de l'ABEILLE. 1Sept—1m

A LOUER

MAISON No 50 rue St-Louis, entre Royale et Chartres. Maison No 246 rue St-Claude, près Esplanade.

ARTHUR DURIEU.

3 sep—1m 104 rue du Canal.

FONDS DE SECOURS DE HOOD.

Le soussigné est heureux de remercier le Capitaine Wm. Wade Gén. Jas. Smith, Major Walker, Major Walter Hood, Gén. de Cav. Wm. Wade, et autres, qui parmi ceux de la cérémonie du 24 août 1879. Le Gén. Hood, son mari, l'a suivie dans la tombe le 30 août en partie, laissant sans ressources onze enfants. Mme Hood, l'aînée d'après deux enfants dans la misère extrême du même jour.

Dix enfants survivent encore, dont les deux aînés sont jumeaux et âgés de neuf ans et demie mois. La plus jeune n'a qu'un mois. La détention de la succession du général laisse peu d'espoir que le règlement des dettes, il y ait rien pour les enfants, mère que ce soit pour payer les dettes de la succession de son mari, qu'il a gagnées.

Le cœur généreux du pays s'est ému au souvenir des vertus et du dévouement et de l'entière abnégation du héros qui n'est plus, et une sympathie profondément sympathique s'est déclarée pour ceux qui restent.

Le comité soussigné, nommé par les Associations des armées de la Virginie du Nord et du Tennessee, pour recueillir des fonds qui doivent servir à pourvoir à leur bien-être des enfants du général Hood, vous sollicite, et confiamment pour lever une somme qui suffira à l'entretien et à l'éducation de ces orphelins.

W. R. LYMAN, CHAIRMAN.

F. T. NICHOLS,	J. A. CHALARON,
JAS. BUCKNER,	G. T. BEAUREGARD,
SAMUEL FLOWER,	S. D. STEDMAN,
D. B. CALDER,	FRED. N. OGDEN,
JNO. H. MURRAY,	WALTER V. CRESCH,
de l'armée de la Virginie du Nord.	de l'armée du Tennessee.

Adresse: Boîte 1696, Nlle-Orléans, Lou.

8sept—10t

Armée du Nord de la Virginie et du Tennessee.—Les soussignés, membres de la société de l'armée du Nord de la Virginie et de celle de l'armée du Tennessee, forment le comité chargé de recevoir l'argent que pourront donner nos compagnons d'armes et les administrateurs de feu le lieutenant-général JOHN B. HOOD. Le montant sera placé en lieu des Etats-Unis pour les enfants du défunt.

Jno. B. RICHARDSON,

Président de la division louisianaise de l'armée du Nord de la Virginie.

AUGUSTUS REBENNACK,

Président de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.

W. R. LYMAN, Chairman.

F. T. Nichols.	J. A. Chalaron.
Jas. Buckner.	G. T. Beauregard.
Samuel Flower.	S. D. Stedman.
D. B. Calder.	Fred. N. Ogden.
Jno. H. Murray.	Walt. V. Cresch.
de l'armée Nord-Virginie.	de l'armée du Tennessee.

Souscrire à la boîte 1696, Nlle-Orléans.

7sept—1m

Au Public.

Ayant appris que mon ancien compagnon d'armes et ami le général J. B. Hood était mort en laissant neuf enfants sans moyen d'existence, je pense de mettre en loterie un de mes buggies pour leur bénéfice. Je ferai imprimer, numéroter et timbrer les billets et en remettrai au Président aux officiers et aux membres de l'association de l'armée du Tennessee et du Nord de la Virginie, à tous les fidèles compagnons-d'armes et aux administrateurs de feu le lieutenant-général JOHN B. HOOD. Le montant sera placé en lieu des Etats-Unis pour les enfants du défunt.

Jno. B. RICHARDSON,

Président de la division louisianaise de l'armée du Nord de la Virginie.

AUGUSTUS REBENNACK,

Président de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.

W. R. LYMAN, Chairman.

F. T. Nichols.	J. A. Chalaron.
Jas. Buckner.	G. T. Beauregard.
Samuel Flower.	S. D. Stedman.
D. B. Calder.	Fred. N. Ogden.
Jno. H. Murray.	Walt. V. Cresch.
de l'armée Nord-Virginie.	de l'armée du Tennessee.

Souscrire à la boîte 1696, Nlle-Orléans.

7sept—1m

BURE